



## Interpellation de M. COOLS : Recours à l'économie circulaire dans les travaux en voirie.

**M. Cools** estime qu'il faut recourir à l'économie circulaire quand c'est possible et économiquement soutenable. Il y va notamment des enjeux environnementaux.

C'est pourquoi M. Cools regrette et ne comprend pas que des bordures dans un matériau aussi noble que la pierre bleue, lorsqu'elles sont en bon état, soient remplacées par des bordures en béton lors de travaux en voirie. Cela a été fait il y a quelque temps rue Victor-Emmanuel III et c'est en cours ou cela vient d'être fait autour de l'église de Saint-Job.

Selon M. Cools, les bordures en pierre bleue auraient pu être maintenues en place si elles avaient été relevées, surtout autour d'un site emblématique comme l'église de Saint-Job. En outre, les relever coûte moins cher que placer de nouvelles bordures en béton.

Quelle est la justification du remplacement des bordures en pierre bleue par des bordures en béton autour de l'église de Saint-Job ?

Les bordures en pierre bleue sont un élément de notre patrimoine. Les bordures enlevées sont-elles toujours conservées et le cas échéant réemployées dans certaines voiries ?

Il est aussi possible de procéder au réemploi des anciens poteaux d'éclairage. Ceux-ci sont-ils conservés et, en collaboration avec Sibelga, utilisés si nécessaire sur certains sites du type du chemin du Crabbegat ?

Lors des rénovations de voirie où le coffre de la voirie est refait, le processus s'accompagne de l'enlèvement des pavés existants en-dessous de l'asphalte. Par le passé, ceux-ci ont été ou vendus ou réemployés dans d'autres voiries, par exemple pour paver des aires de stationnement. La même politique est-elle poursuivie ?

Les anciens bancs avec leurs pieds en fonte ont beaucoup plus de charme que les nouveaux bancs industriels. La rénovation de ces bancs anciens est-elle privilégiée par rapport à leur remplacement ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le Collège partage l'intérêt de M. Cools pour le réemploi et la circularité et s'efforce d'y sensibiliser les acteurs avec lesquels il travaille, en particulier les entrepreneurs.

Pour ce qui concerne la place de Saint-Job, les bordures en pierre bleue sont préservées, et les bordures en béton encore présentes sur un tronçon d'une quarantaine de mètres seront remplacées par des bordures en pierre bleue récupérées ailleurs.

En réalité, les services communaux s'efforcent d'aménager les voiries et l'espace public en veillant à la symétrie grâce à l'adoption uniforme soit de bordures en pierre bleue soit de bordures en béton, ces dernières pouvant effectivement être jugées moins esthétiques et moins nobles.

Lorsque les travaux de réaménagement entraînent l'enlèvement de bordures en pierre bleue, celles qui sont en bon état (environ 30 à 40 % d'une rue) sont conservées et entreposées au dépôt de la rue Papenkasteel, en vue d'être réutilisées le cas échéant.

Les bordures en pierre bleue sont préservées avenue du Manoir, où des travaux sont en cours. C'est également le cas dans la partie haute de la rue du Repos, où il y a des travaux de réfection des trottoirs : si les bordures en pierre bleue sont en bon état, elles sont maintenues et si elles sont trop abîmées, elles sont remplacées par des bordures en pierre bleue qui proviennent du stock communal.

Les pavés en bon état sont conservés et réutilisés, notamment pour les zones de stationnement. Cependant, la difficulté réside dans le fait que les pavés requièrent idéalement un

fraisage en raison des dommages induits par leur situation en dessous de l'asphalte mais vu qu'on use les pavés quand on les fraise, il n'est pas toujours possible de procéder à leur réemploi

Les bancs en fonte ne sont pas abandonnés mais confiés aux services de Mme l'Echevine De Brouwer en vue d'une installation dans les parcs et espaces verts de la commune.

Les poteaux d'éclairage de type « Belgica » sont récupérés par Sibelga mais leur réemploi s'avère compliqué car ils s'avèrent difficilement compatibles avec les lampes Led, utilisées à présent. Ce ne sont donc pas les anciens réverbères qui ont été installés drève des Gendarmes et dans le bas du chemin Avijl, même s'ils sont dans le style Belgica.

**M. Cools** salue la volonté de préserver les bordures en pierre bleue et les bonnes nouvelles relatives à la place de Saint-Job

M. Cools reconnaît les difficultés de réemploi des poteaux « Belgica » mais estime qu'il faudrait s'assurer auprès de Sibelga qu'ils ne finissent pas au container. Ils pourraient être revendus à des particuliers qui souhaiteraient installer un poteau dans leur jardin.

M. Cools insiste aussi sur la conservation des pieds en fonte des bancs du parc du Wolvendael dont il y a lieu de refaire les planches.